

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 12 OCTOBRE 2020 À 20h15

PROCES-VERBAL No 371

Présents	Mmes Christine HUTIN, Émilienne HUTIN ZUMBACH, Marie-Pierre JAQUIER, Tracy MONNEY, Gabriella ROBERT, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Raphaël GENECAND, Julien GUYOT (président), Kevin POLTE, Mathurin RAMU, Gauthier RAUSIS et Stéphane TODESCO
Excusé	M. Pierre VUISOZ
Assistent à la séance	Mmes Anne ZOLLER, maire, et Laure BOVY, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire, et M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du 7 septembre 2020
- 2) Communications et propositions du bureau du Conseil municipal
- 3) Communications et propositions de la Mairie
- 4) Rapport de la commission Sociale-accueil-culture-manifestation du 31 août 2020
- 5) Rapport de la commission Entretien-Sport du 8 septembre 2020
- 6) Rapport de la commission Communication du 14 septembre 2020
- 7) Rapport de la commission Enfance du 15 septembre 2020
- 8) Rapport de la commission Développement durable du 16 septembre 2020
- 9) Rapport de la commission Aménagement-urbanisme du 17 septembre 2020
- 10) Rapport de la commission Finances du mardi 29 septembre 2020
- 11) Délibérations : aménagement du chemin du Rail
- 12) Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2021
- 13) Voyage de fin de législature
- 14) Point de situation sur les dossiers en cours
- 15) Propositions individuelles

Le président ouvre la séance. Il tient à excuser M. Vuissoz. Il souhaite également rappeler que l'usage du téléphone est prohibé durant la séance du Conseil municipal.

1. Approbation du procès-verbal du 7 septembre 2020

M. Rausis note, en page 2452, qu'il faut supprimer la double négation : « [...] mais ce n'est pas finalement pas possible ».

Mme Hutin Zumbach signale, par rapport à la page 2453, qu'il faut remplacer « la mezzanine du parascolaire n'est plus fermée » par « la mezzanine du parascolaire n'est plus ouverte ».

Mme Hutin se demande si M. Rausis n'a pas parlé, en page 2456, d'un panneau d'interdiction de stationnement plutôt que d'un « panneau d'interdiction de circuler ».

Mme Zoller confirme que c'est un panneau d'interdiction de stationner qui a été suggéré par la commission Sécurité.

Le procès-verbal n° 370 du 7 septembre 2020 est approuvé par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le **président** signale qu'il n'y a pas de communication du bureau du Conseil municipal.

3. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** aimerait rappeler deux articles de la LAC. L'article 10, alinéa 3, dit que « les séances des commissions ne sont pas publiques. Elles ont lieu à huis clos pour l'examen des objets à traiter à huis clos devant le conseil municipal ». L'article 10, alinéa 4, dit que « Les procès-verbaux des séances de commissions ne sont pas publics ». Par ailleurs, l'article 70, alinéa 3 du règlement du Conseil municipal dit que « les membres des commissions sont tenus au secret de fonction ». Cela signifie que les sujets traités en commission n'ont pas à être discutés, divulgués ou partagés en dehors de la commission avant l'approbation du procès-verbal par le Conseil municipal. **Mme Zoller** voulait le préciser parce qu'elle a eu des informations sur une commission dont le procès-verbal n'était pas encore passé au Conseil municipal. L'information en soi n'était pas primordiale, mais elle tient à ce que le huis clos soit respecté jusqu'à l'approbation du procès-verbal. Cela évitera tout dérapage éventuel comme cela a pu arriver, sur certains cas, lors de la précédente législature.

Concernant la prise de procès-verbaux, qui est souvent sujette à débat, **Mme Zoller** conseille aux conseillers municipaux de lire l'article 73 du règlement du Conseil municipal qui les éclairera sur la forme du rendu du procès-verbal.

- Le défibrillateur dont l'installation était prévue en 2020 au château de Dardagny sera finalement installé à l'école de La Plaine parce qu'on y trouve de l'électricité disponible à proximité. Il est en effet plus compliqué de se brancher à l'électricité à proximité de l'arrêt de bus du Château où son installation était initialement prévue. Par ailleurs, l'exécutif a vu la présentation d'un défibrillateur alimenté à l'énergie solaire. Il a donc décidé d'installer, cette année, un défibrillateur à l'école de La Plaine, mais le prochain défibrillateur sera alimenté à l'énergie solaire et sera positionné à l'arrêt de bus du Château.
- Les transports à la piscine pour les élèves devraient commencer après les vacances d'automne. Cela concerne deux classes de Dardagny et deux classes de La Plaine.
- Le COVID aura eu raison des samedis à la neige qui sont annulés pour 2021. Il reste à voir comment la situation va évoluer pour 2022.
- Le trou qui avait raviné depuis au moins une année en bas du chemin de la Côte a été remblayé et bétonné par Rampini qui avait demandé son emprise de chantier sur la parcelle communale. Dans ce cadre, **Mme Zoller** leur a dit que, en guise de loyer, ils pouvaient boucher ce trou. Dans le cadre de ces travaux, une barrière va être installée gracieusement et **Mme Zoller** les en remercie.
- Concernant le panneau « 15 heures » qui avait été évoqué lors de la dernière séance du Conseil municipal, il faut savoir qu'une enquête publique a été ouverte le 2 août 2019. Aucune observation n'ayant été effectuée durant les 30 jours, l'arrêté a donc été prononcé le 12 septembre 2019 et les panneaux installés en mars 2020. **Mme Zoller** précise que cela ne concerne pas seulement le parking en bas du chemin de la Côte, mais aussi le parking à la Chapelle de Malval, le parking des îles, le parking des Granges (des deux côtés de la route) et le parking du chemin de l'Ancienne-Forge. Il se trouve que, si la commune reçoit un arrêté en copie, mais que personne ne dit rien, l'État finit par installer lesdits panneaux.

- Dans le cadre d'une étude sur le bruit des revêtements sur la route du Mandement, le canton a souhaité installer du phonoabsorbant au carrefour de l'Église à La Plaine. Une étude d'implantation d'un giratoire a été rapidement réalisée par la commune qui a répondu au canton que, en lieu et place d'un revêtement phonoabsorbant, elle souhaitait la création d'un giratoire afin de ralentir la circulation, de fluidifier et de sécuriser cette intersection. Le département des infrastructures a accusé réception de l'e-mail et il reviendra vers la commune dès qu'il aura des éléments. **Mme Zoller** ne manquera pas d'en tenir informé le Conseil municipal. Normalement, l'exécutif rencontrera le Conseil d'État à la fin du mois et il sollicitera Monsieur Dal Busco sur ce point en lui demandant de faire avancer le dossier et de répondre à la demande de la commune.
- Il faut savoir qu'il avait été demandé aux TPG d'installer un arrêt à Malval. Initialement, ils avaient prévu de déplacer l'arrêt de la Roulavaz à un nouvel emplacement au 121 route de Malval. Finalement, les TPG ont considéré que cela leur coûtait plus cher de déplacer un arrêt que d'ajouter un arrêt. Dès lors, pour l'horaire 2020-2021, il y aura un arrêt supplémentaire au niveau des habitations à Malval et l'arrêt de la Roulavaz est conservé.
- Concernant l'ex parking CFF, **Mme Zoller** a eu un rendez-vous avec M. Calabrese et l'office des autorisations de construire suite à une demande de délai pour leur fournir des documents. Un collaborateur de ce service a en effet répondu à la commune de manière très agressive. **Mme Zoller** a parlé de cela à M. Antonio Hodgers, lorsque le Conseil d'État est venu à Dardagny, qui a demandé qu'on lui fasse un historique de cette problématique. Cela a été fait et, ensuite, le responsable de service de cette personne a prévenu Mme Zoller que la commune est en infraction sur tous les aspects. Ce matin, il a été possible de démêler la problématique du parking, sans pour autant savoir si c'est lié à l'office des autorisations de construire ou à l'ingénieur fribourgeois qui a fait tous les plans pour la gare CFF, le parking provisoire, etc.

Il faut savoir qu'il y a deux demandes d'autorisation pour ce fameux projet, dont l'une a été déposée le 31 octobre 2019 (n°113-079), or ce dossier est vide à l'office des autorisations de construire qui est en attente d'informations. En parallèle, un autre dossier (n° 113-605) a été ouvert, au mois de mai 2020, suite à une demande de complément faite à l'ingénieur. Il se trouve que tous les compléments apportés sont allés sur ce 2^e dossier. La conséquence est que le service des autorisations de construire considère que la commune de Dardagny est en infraction et multiplie les demandes de délai. En parallèle, la commune de Dardagny répond à des demandes de délais et signe des documents, sans que le service s'en aperçoive.

Suite à la mise en évidence de ces problèmes, la demande d'autorisation initiale, du 31 octobre 2019, va être clôturée, mais cela va être facturé à la commune. Si le problème vient de l'office des autorisations de construire, la commune se battra pour ne rien avoir à payer considérant que ce service n'a rien à facturer vu qu'il a commis l'erreur de rouvrir un dossier. Par contre, si l'erreur vient de l'ingénieur mandaté par la commune, elle se verra facturer cette demande, charge à elle, ensuite, de voir comment tout ou partie sera refacturé à cet ingénieur. Quoi qu'il en soit, la facture va approcher les Fr. 10'000.-. Il y a donc des raisons de ne pas être content.

Il faut également savoir qu'aucune autorisation de construire n'a été déposée pour tout ce qui se trouve sur le nord de cette parcelle. Il n'y a donc pas d'autorisation pour les potagers participatifs, pour le parc à chiens ou pour les jeux. Dès lors, si un enfant devait avoir un accident sur ces jeux à l'heure actuelle, c'est de la responsabilité de la Mairie. Par conséquent, **Mme Zoller** a fait immédiatement arrêter les travaux par Rémi Heijn. Elle a également demandé d'interdire l'accès à la tonnelle pour éviter que des enfants ne grimpent dessus. Par ailleurs, Canopée va faire la demande d'autorisation sur la base des derniers plans dont ils disposent.

M. Genecand aimerait comprendre comment il a été possible de démarrer les travaux alors qu'il n'y avait pas d'autorisation.

Mme Zoller fait remarquer qu'il n'y a pas un collaborateur de l'État qui vient attendre sur place que la plaque d'autorisation soit installée sur le chantier. C'est davantage la responsabilité des administrations de faire le nécessaire. Rémi Heijn a dit que cela avait été décidé avec les prédécesseurs de Mme Zoller. Il aurait d'ailleurs été évoqué une possibilité de faire une demande d'autorisation accélérée (APA), mais les prédécesseurs de Mme Zoller auraient dit que ce n'était pas nécessaire. Tout ceci est à mettre au conditionnel, mais il se trouve que la commune doit, aujourd'hui, se mettre très rapidement aux normes sur ce dossier.

Mme Monney demande combien de temps cela peut prendre entre le dépôt de la demande et l'autorisation étant donné que tout a déjà été mis en œuvre.

Mme Zoller n'a aucune idée du temps que cela va prendre. Tout dépendra de la bonne volonté des personnes à l'office des autorisations de construire.

Mme Bovy pense que cela passera par une autorisation ordinaire, éventuellement accélérée, pour le parking. En ce qui concerne le potager, les jeux et le parc à chiens, cela passera sans doute par une procédure accélérée. Si c'est le cas, cela avancera alors assez vite.

- **Mme Zoller** note qu'il avait été annoncé, dans le journal communal, que les travaux sur le chemin du Rail seraient lancés au printemps 2021. Il apparaît qu'ils vont commencer beaucoup plus tôt. Les habitants de La Plaine ont d'ailleurs pu s'étonner de voir qu'il n'y avait plus personne pour le chantier des SIG alors que les feux de signalisation provisoires sont toujours en place. Il faut savoir que le changement de la conduite d'eau des SIG a été arrêté parce que le résultat des tests de potabilité était mauvais. Bien qu'ils aient effectué plusieurs curages et des passages de chlore dans la conduite, les résultats sont toujours mauvais. Par conséquent, Rampini, qui est en charge des travaux pour les SIG, va les arrêter, le temps que le résultat des tests devienne bon. Ainsi, Rampini va partir de l'emprise de chantier et Colas, qui fait les travaux pour le carrefour, va venir s'installer. Ces derniers attendent une autorisation pour l'emprise de chantier sur le terrain vague qui se trouve entre le parking et la gare. Si les CFF ne les autorisent pas à s'installer sur cette parcelle, ils reprendront le même emplacement que celui de Rampini vers la déchetterie de La Plaine. **Mme Zoller** leur a bien précisé, suite au problème qu'il y a eu de la dépose d'une benne devant l'épicerie de La Plaine, qu'ils veillent bien informer la commune lorsqu'il y a des bennes, surtout s'ils les mettent sur la voie publique. Ils ont assuré à Mme Zoller que les emprises de chantier ne seraient pas faites au détriment des commerces.
- Concernant la parcelle des CFF évoquée lors de la précédente séance du Conseil municipal, **Mme Zoller** a obtenu une réponse. Cette parcelle a une surface de 450 m² et les CFF la céderaient à la commune pour un montant de Fr. 40'000.- pour autant que cela soit pour un projet d'utilité publique. **Mme Zoller** propose de faire maintenant un tour de table pour savoir si les conseillers municipaux sont d'accord que l'exécutif présente cette délibération à la prochaine séance du Conseil municipal. Il ne s'agit pas de débattre du projet à réaliser, mais de se prononcer sur le principe.

Le président prend note que les conseillers municipaux sont unanimement favorables à cette proposition.

- **Mme Zoller** note que les conseillers municipaux ont tous plusieurs adresses e-mail (privée, professionnelle ou du Conseil municipal). L'exécutif souhaite que toutes les adresses e-mail

utilisées soient dorénavant celles de Dardagny.ch. Cela permettra une simplification de la transmission des éléments et une meilleure confidentialité.

- **Mme Bovy** signale que le mercredi 18 novembre 2020 à 20h00 à la salle polyvalente, Bertrand Von Arx, directeur du service de la biodiversité à l'État de Genève, viendra faire une présentation sur la biodiversité dans le canton. Celle-ci est destinée à la commission de développement durable, mais également aux conseillers municipaux et aux employés communaux. D'entente avec la Mairie, il a aussi été décidé, cet après-midi, d'ouvrir cette présentation aux communes de Satigny et Russin, étant précisé que l'invitation a été limitée à 3 personnes pour chacune de ces deux communes à cause du COVID.
- En raison des incertitudes liées à la situation sanitaire, l'exécutif a décidé, cet après-midi, que la raclette des aînés, qui était prévue au mois de janvier prochain, est rapportée à des temps meilleurs. En effet, c'est une assemblée qui regroupe des personnes à risques. Cela impliquerait également que les conseillers municipaux doivent tous être masqués pour assurer le service. De plus, il faudrait multiplier le nombre de tables pour respecter une distance de 1,5 mètre entre chaque personne. En plus de tout ce protocole, les personnes elles-mêmes n'auraient peut-être pas envie de venir. Dès lors, il a été décidé de reporter la soirée.

4. Rapport de la commission Sociale-accueil-culture-manifestation du 31 août 2020

Mme Zoller signale qu'elle avait envoyé un e-mail, le 7 juillet 2020, avec tous les noms pour les mérites communaux. L'information a donc bien été transmise, mais, si nécessaire, elle peut renvoyer l'e-mail.

Mme Monney constate que le rapport annonce que le lieu utilisé pour le plan de solidarité va changer dès le 30 septembre. Elle demande si ce nouveau lieu a déjà été déterminé.

Mme Jaquier indique que les pompiers ont cédé une partie de leur caserne de La Plaine à cet effet.

Mme Bovy précise que cela sera opérationnel dès le 19 octobre 2020, sauf erreur. Un tous-ménages va être envoyé pour informer la population de la nouvelle organisation.

Mme Monney note qu'il est également question, dans le rapport, du paiement de l'indemnité versée à M. Hamo. Elle demande si cela va être poursuivi dans le temps ou s'il s'agit d'une contribution ponctuelle parce que l'entier du budget à disposition n'avait pas été utilisé.

Mme Jaquier explique que Rody Hamo est le fils de la famille que la commune a accueilli et que cela concerne un stage dans le cadre du camp de foot que le FC Donzelle organise en été. C'est un stage ponctuel dans le cadre duquel Rody Hamo a donné un coup de main en tant qu'aide-accompagnant puisqu'il est déjà au FC Donzelle et qu'il a l'âge pour être éventuellement aide-moniteur. Étant donné que le FC Donzelle avait déjà bouclé son budget, il a demandé à la commune de prendre en charge ces Fr. 250.-. Le président du FC Donzelle a ainsi fait une demande dans ce sens à la Mairie et la commission a accepté de verser, sur les fonds de la commission accueil, ces Fr. 250.-, mais c'est bien une aide ponctuelle.

Le rapport de la commission Sociale-accueil-culture-manifestation du 31 août 2020 est approuvé par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

5. Rapport de la commission Entretien-sport du 8 septembre 2020

M. Bodenmann indique que, par rapport à la rénovation de la salle polyvalente, il a fait une démarche par e-mail auprès du service des monuments et sites pour avoir des renseignements sur la restauration et les éventuelles subventions pour nettoyer la fresque de Hans Henni.

Mme Vanoncini note que la commission propose de revoir le règlement d'utilisation de la buvette et du stade. Elle aimerait savoir si la commission a déjà des idées sur les éléments qui vont être revus.

M. Bodenmann explique que la réflexion de la commission, concernant les règlements, était d'ouvrir au maximum les bâtiments communaux à toutes les associations pour qu'ils ne soient pas réservés à quelques associations. À ce niveau, la commission va réfléchir à de nouveaux règlements pour englober cette diversification d'utilisation des locaux. D'ailleurs, **M. Bodenmann** se renseigne actuellement sur les différents types de règlements qui existent sur le canton de Genève. Il faut voir que l'investissement pour les nouveaux locaux du stade est quand même conséquent.

Mme Monney ne comprend pas comment il sera possible d'ouvrir plus facilement le stade et sa buvette alors qu'il faudrait être plus restrictif compte tenu de la menace de recours d'un riverain craignant des nuisances.

M. Polte précise que la commission voulait avoir des infrastructures communales ouvertes, dans une certaine mesure, à tout le monde. Après coup, elle a appris qu'un règlement existait déjà et qu'il avait été fait pour éviter qu'il y ait autre chose que du football. À partir de là, la commission a souhaité rencontrer cette personne et le FC Donzelle pour essayer de trouver un compromis qui satisfasse, d'une part, la commission dans ses vellétés d'avoir des infrastructures ouvertes et, d'autre part, le riverain pour éviter qu'il soit embêté.

M. Todesco trouve que le règlement est assez lacunaire. Il devrait être un peu plus précis sur ce qu'il est possible de faire ou non, notamment à l'extérieur. Il faudrait également préciser ce qui est de la compétence de la commune ou du club. On devrait aussi réfléchir au cas où une association ou une société voudraient par exemple y organiser une assemblée générale, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'y faire une discothèque. Avant d'aller plus loin dans les questions de règlement, la commission a donc souhaité avoir l'avis du Conseil municipal.

Mme Robert note que le document faisant un point de situation sur l'entretien de la salle polyvalente et de ses environs mentionne des priorités à long terme pour certains éléments. Elle demande s'il est possible d'avoir des précisions sur ce que représente ce long terme.

M. Bodenmann signale qu'il y a aussi un problème de budget. Au moment du vote du budget, il faudra voir ce qui peut être alloué et avec quelle priorité. Pour l'instant, le débat est encore ouvert.

Mme Hutin Zumbach comprend que le règlement annexé au rapport est actuellement en vigueur et qu'il ne s'agit pas de le voter aujourd'hui.

Mme Zoller confirme les propos de Mme Hutin Zumbach. C'est le règlement actuellement en vigueur et qui comprend des modifications apportées suite au recours du riverain.

M. Rausis se demande, par rapport aux menaces de recours par rapport aux autorisations de construire, si la mairie a pris des engagements vis-à-vis de ce riverain.

Mme Zoller précise que ce n'était pas un recours contre l'autorisation de construire. C'était le recours d'un riverain qui a mandaté son avocat pour solliciter un rendez-vous avec la Mairie et bien mettre en évidence que l'évolution de la structure des bâtiments au stade du Moulin ne devrait pas engendrer d'autres occupations que celle pour laquelle il était dévolu. Suite au courrier de cet avocat, il n'était pas du tout question, pour ce riverain, de remettre en cause le nouveau bâtiment, mais de s'assurer que cela ne deviendrait pas un club-house pour toutes les associations. Une phrase a ainsi été ajoutée dans le règlement transmis aux conseillers municipaux et qui a été validée par le riverain, son avocat et la commune : « art. 11 Elle ne peut en aucun cas avoir la fonction de restaurant en dehors des manifestations sportives ». À l'article 14, il est également prévu que « [...] l'utilisation d'une installation de sonorisation n'est prévue ni à l'extérieur, ni à l'intérieur du bâtiment [...] ». Ces deux points ont satisfait le riverain et l'avenant est entré en vigueur le 26 novembre 2018. Aujourd'hui, ce règlement est en vigueur, mais rien n'empêche des discussions avec ce riverain et de définir une autre organisation. Cela étant, la construction en soi n'est pas en cause et il n'y a pas de recours possible tant sur le bâtiment que sur le terrain synthétique.

Le rapport de la commission Entretien-sport du 8 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité

6. Rapport de la commission Communication du 14 septembre 2020

Mme Hutin indique que la commission voulait avoir l'avis du Conseil municipal sur la création d'une page Facebook pour la commune pour savoir si elle doit aller plus loin dans ce sens.

M. Polte a l'impression que c'est une bonne idée.

M. Ramu est du même avis, mais il faut voir que cela prend du temps. C'est un projet conséquent à mettre en place, mais qui peut être pratique.

M. Genecand est favorable à cette proposition.

M. Todesco n'y voit pas d'inconvénient pour autant qu'il ne doive pas la gérer lui-même. Il n'est pas sur les réseaux sociaux et n'est pas très favorable à ce genre de choses, mais cela risque surtout de prendre du temps pour que cela soit bien alimenté et que cela soit fait correctement. On peut se demander si la commune a les ressources pour le faire, mais il faut encourager ceux qui ont envie de le faire.

Mme Schlipf est favorable à la page Facebook, mais il faut voir que cela va représenter beaucoup d'énergie pour la personne qui devra s'en occuper.

M. Bodenmann n'a rien à ajouter à ses commentaires qui figurent déjà dans le rapport de commission. Par contre, il laisse ouverte la porte à la création de cette page Facebook.

Mme Vanoncini est plutôt favorable à cette page Facebook. Il faudrait tester cela progressivement. Le plus important est que cela soit bien cadré. À partir de là, cela pourrait être bénéfique et intéressant.

Mme Hutin Zumbach n'est pas du tout fan, mais elle ne mettra pas de bâtons dans les roues de ce projet.

Mme Jaquier est favorable à une page Facebook qui soit structurée et bien maîtrisée. Cela permettra aussi de toucher plus de monde.

M. Rausis est favorable à la création de cette page Facebook quand bien même sa légitimité est relative puisqu'il n'est pas un immense utilisateur des réseaux sociaux et n'est pas vraiment actif sur Facebook. C'est toutefois dans l'air du temps et cela se justifie certainement.

Mme Monney est plutôt favorable. Par contre, cela va demander un travail de relecture avant publication étant donné que les erreurs sont faciles et qu'il s'agit quand même de parler au nom de la commune. Il faudrait donc envisager un système de validation et de vérification de l'orthographe, en tout cas pour les publications importantes. Cela va donc demander beaucoup de travail et pas uniquement un travail d'implémentation sur Facebook. Par ailleurs, il faudra trouver de quoi alimenter cette page. En effet, il n'y a rien de pire qu'une page laissée à l'abandon.

Mme Robert a également pu s'exprimer sur ce projet en commission. Elle n'y est pas trop favorable parce qu'elle trouve que cela prend énormément de temps.

Mme Zoller fait remarquer que ce n'est pas son rôle de donner un avis sur ce projet, mais elle n'aimerait pas que, si une page Facebook est créée, sa gestion revienne tout d'un coup à l'exécutif ou aux secrétaires communaux. Il faut intégrer cet aspect à la réflexion.

Mme Vanoncini ajoute que l'idée est aussi de valoriser les contenus du futur nouveau site Internet qui auront déjà été validés par la Mairie. Il s'agit de drainer des visites sur le site Internet de la commune et de valoriser les informations qu'il y a sur celui-ci.

Le rapport de la commission Communication du 14 septembre 2020 est approuvé par 12 voix pour, zéro voix contre et une abstention

7. Rapport de la commission Enfance du 15 septembre 2020

Mme Jaquier demande si la fête de l'Escalade sera maintenue ?

M. Rausis fait remarquer que la situation change régulièrement. Des annonces pourraient même tomber cette semaine avec une augmentation des restrictions. D'après l'analyse qu'il a faite des restrictions imposées pour l'organisation de manifestations, il peut dire que ce n'est pas impossible. En revanche, c'est relativement contraignant. En l'état, ce n'est donc pas officiellement annulé, mais les discussions se poursuivent, notamment avec l'APE. Il faut toutefois savoir que l'orchestre « les Vétérans » a annulé sa participation.

Mme Vanoncini note que le rapport mentionne que la commission indique à l'animateur du Lok'al qu'elle est disposée à aider et soutenir les animateurs dans leur travail. Elle aimerait savoir de quelle manière la commission envisage ce soutien.

M. Rausis explique que les deux animateurs du local ont l'habitude d'avoir travaillé directement avec l'exécutif lors des législatures précédentes. Maintenant, l'idée est de leur fournir un soutien pour des problématiques qu'ils pourraient rencontrer au niveau du local, par rapport à l'état du matériel ou d'autres éléments qu'il y aurait à changer. Cela n'a l'air de rien, mais cela permet

une bonne utilisation des lieux. Il y avait aussi la question de l'organisation de sorties et de visites à l'extérieur du local qui pourraient nécessiter un soutien logistique ou budgétaire, mais c'est un peu moins d'actualité maintenant. Pour autant, indépendamment du soutien qui serait apporté, celui-ci devra être validé par le Conseil municipal s'il est important ou onéreux.

Mme Vanoncini relève qu'il est question de l'identification des besoins des enseignants dans le rapport. Elle se demande si on ne devrait pas plutôt parler du besoin des classes. Le besoin des enseignants relèverait plutôt de leur employeur, à savoir le DIP.

M. Rausis indique que des groupes de travail ont été créés, dont celui de l'identification des besoins des enseignants. Il est vrai que la majorité du matériel pédagogique et autres est fournie par le DIP. Cela étant, il y a un très bon exemple de collaboration entre l'État et la commune dans la fourniture du matériel de projection. Il y a la question de l'acquisition de tableaux interactifs, projecteurs et autres tablettes, mais les discussions sont à leur début. Il existe une participation de la commune à ce niveau, notamment financière, mais aussi de l'État. Après, il peut y avoir un certain nombre de choses dont on ignore l'existence dans les salles de classe, notamment en termes de matériel pédagogique, qui n'est peut-être pas nécessairement pris en compte par l'État et qui peut être à charge de la commune ou des enseignants. C'est dans ce cadre que la commune pourrait intervenir.

Mme Vanoncini note que la commission enfance amène une proposition pour le préau des enfants à l'arrière du Château, mais elle se demande si ce n'est pas plutôt une question pour la commission Emplacement-Urbanisme.

M. Rausis signale que la commission a eu ces discussions sur le périmètre d'action des commissions. Il y a des intersections et des collaborations à prévoir. S'agissant d'infrastructures qui seraient utilisées par les enfants, c'est un point qui est arrivé dans les divers et propositions. Il est tout à fait imaginable que cela soit traité par la commission Emplacement-Urbanisme. Ce qui serait intéressant, c'est d'arriver avec des idées qui pourraient ensuite être mises en œuvre dans le cadre de la commission emplacement. L'idée était de lancer la discussion sur ce terrain.

M. Rausis remercie Mme Monney qui s'est occupée du procès-verbal de la commission.

Le rapport de la commission Enfance du 15 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité

8. Rapport de la commission Développement durable du 16 septembre 2020

Mme Vanoncini précise que le tableau des projets de développement durable, mentionné au point 1, n'a volontairement pas été annexé au rapport de commission, car il s'agit d'un document de travail de la commission qui évolue en permanence. Cela étant, **Mme Vanoncini** le montre volontiers si un conseiller municipal souhaite en avoir un aperçu.

Mme Monney note que le rapport mentionne des panneaux de sensibilisation qui pourraient être montrés lors de la séance du Conseil municipal.

Mme Vanoncini présente les panneaux de sensibilisation.

Mme Hutin Zumbach indique que les panneaux « du respect..., pas de déchets ! » et les plus petits panneaux ont été faits par l'Union suisse des paysans. Ils ont pu être obtenus via AgriGenève.

M. Todesco comprend, par rapport au tableau, que la commission est en train de travailler sur beaucoup de projets. Il semblerait toutefois bien que la commission explique un peu quelle est sa volonté et quelle direction elle entend prendre.

Mme Vanoncini explique que le tableau sert à classer des actions par thématiques pour ne pas seulement avoir des actions ponctuelles et indépendantes, mais pour pouvoir les raccrocher à une thématique et à une sous-thématique et avoir une vue d'ensemble sur toute la législation. La commission s'en sert pour organiser, planifier et prioriser les projets. Ensuite, chaque sujet et projet sera de toute façon intégré dans les rapports de commission pour voir à quel niveau de travail elle se trouve et quels sont les prochaines échéances et les prochains impératifs.

M. Todesco aurait bien aimé avoir la vision – elle n'est peut-être pas encore en place – de ce que la commission va mettre en place pour la législation, par exemple faire le bilan énergétique du Château, changer la chaudière par une pompe à chaleur ou autre chose.

Mme Vanoncini note que les thématiques ont été indiquées. Il y a aussi un aperçu dans le dernier numéro de *l'Écho du Château*, par rapport à la commission, sur certains projets qui étaient plus pertinents que d'autres comme Eco21. Cela étant, la commission n'a pas encore la prétention de dire quels sont exactement tous les projets qui pourront être réalisés sur toute la législation. Il s'agit d'une nouvelle commission et il y a encore beaucoup de choses à mettre en place, notamment une collaboration intercommunale ou, en tout cas, au niveau des contacts avec Russin et Satigny pour savoir quels types d'actions ont ces communes. Aujourd'hui, il est encore un peu tôt pour promettre un aperçu sur toute la législation. Néanmoins, il y a déjà des projets en cours et ils peuvent volontiers être présentés au fur et à mesure.

Le rapport de la commission Développement durable du 16 septembre 2020 est approuvé par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

9. Rapport de la commission Aménagement-urbanisme du 17 septembre 2020

Mme Hutin note que la commission propose d'orienter ses recherches sur des abribus de type fermé. Elle aimerait savoir si ce sont des abribus comme celui placé aux Tilleuls ou si la commission réfléchit à de nouveaux types d'abribus.

Mme Hutin Zumbach signale que l'abribus du Tilleul avait été fait sur mesure par un artisan de la commune. Les recherches sont en cours, mais elles sont plus globalisées. La commission étudie les solutions qui existent. Un sous-groupe travaille sur ce dossier et amènera des propositions pour la prochaine séance de commission.

Mme Vanoncini suggère que ces abribus aient des toits végétalisés dans le cadre du développement durable.

Mme Hutin Zumbach indique que cette possibilité a été discutée en commission.

Mme Monney confirme que cela a été discuté dans le groupe de travail. D'ailleurs, la question se posera réellement en commission parce que les avis sont encore un peu partagés sur ce sujet. Il faut encore analyser si cela demande un entretien conséquent et ce que représente le poids d'un toit végétalisé au niveau de la solidité de la structure. Divers renseignements doivent donc encore être pris.

M. Bodenmann est utilisateur régulier des transports publics et il se rend compte que les attentes sont souvent longues à la gare de La Plaine. Il pense en particulier aux personnes qui auraient besoin de s'asseoir, notamment les personnes âgées ou handicapées, or les bancs ne sont pas nombreux, à part à la gare même. Il pourrait donc être judicieux de mettre un banc avec cet abribus à l'arrêt de la gare de La Plaine.

Le président rappelle qu'il ne s'agit pas de refaire en plénière les débats de commission.

Mme Hutin Zumbach trouve qu'il est intéressant d'avoir cette remarque de la part d'un utilisateur de ces arrêts TPG. La commission va continuer son travail par rapport à ces abribus en prenant en compte les diverses remarques.

Mme Hutin Zumbach signale que la commission va siéger jeudi. Lors de cette séance, elle recevra un architecte pour parler de l'auberge. C'est donc un dossier qui avance.

M. Rausis a une question sur l'emplacement du banc en haut du chemin de la Côte qui regarde en direction du vallon de l'Allondon. Il comprend que l'idée est de le tourner pour avoir la vue sur le Jura. Il demande s'il s'agit également de le placer de l'autre côté de la route.

Mme Hutin Zumbach fait savoir qu'il n'y a plus de vue depuis le banc, à son emplacement actuel, en raison de la végétation qui a poussé. L'idée est donc de le tourner et de le déplacer un peu pour avoir davantage de dégagement quand on s'assied dessus.

Mme Vanoncini aimerait savoir qui est M. David Dörig qui propose d'offrir des bancs à la commune.

Mme Hutin Zumbach explique qu'il s'agit de la personne qui a réalisé l'abribus du Tilleul. Il est ferronnier d'art et basé à Essertines, mais, sauf erreur, il ne travaille plus de manière indépendante aujourd'hui. **Mme Hutin Zumbach** précise qu'elle n'a pas encore eu de contact formel avec lui concernant ces bancs.

Mme Vanoncini relève, par rapport à l'espace loisirs à la parcelle 1368, que des arbres devront être abattus au stade et qu'une partie d'entre eux sera ensuite posée dans le parc à chiens sous forme de rondins. Elle aimerait savoir pourquoi ils doivent être enlevés et s'ils vont être remis ailleurs.

Mme Hutin Zumbach signale que ce sont des arbres abîmés, à moitié secs ou morts. À partir de là, l'idée est d'utiliser ce qui est réutilisable pour faire des obstacles ou des sièges pour les personnes qui utilisent le parc avec leur chien. Par ailleurs, tout arbre enlevé sera effectivement compensé. Cela fera partie d'un plan global sur la commune puisque passablement d'arbres doivent être replantés.

Mme Zoller ajoute que les arbres étaient sur un périmètre de l'État. C'est ce dernier qui a mandaté une entreprise pour les abattre et cette partie devra donc être compensée par l'État. Par ailleurs, au début de la législature, **Mme Zoller** a demandé au secrétaire communal de fournir la liste de ces arbres devant être compensés. **Mme Zoller** a été horrifiée en voyant la liste fournie par l'État étant donné qu'elle comporte un nombre incommensurable d'arbres à compenser, mais ce nombre est toutefois à nuancer. En effet, cette liste indique par exemple que les marronniers au Château, les arbres à la Planta ou l'arbre de l'école de La Plaine sont à compenser, mais, dans les faits, on voit que ces arbres ont déjà été compensés. **Mme Zoller** doit donc répondre à l'État en leur disant que les compensations nécessaires ont été effectuées.

La commune est également en train de voir quelle est la procédure à suivre. À partir du moment où l'on abat un arbre, l'État insère l'information dans un listing, mais il faut éclaircir de quelle manière procéder pour sortir de ce listing. La situation est donc moins dramatique que ce que l'on pouvait penser au départ. Il reste néanmoins toute la partie du cimetière, dont on sait qu'elle est à compenser.

Mme Bovy lit que la commission propose de déplacer le banc, situé actuellement derrière la voirie, pour le mettre vers la fontaine de Malval. Elle s'interroge toutefois sur la pertinence de ce déplacement. En effet, elle se promène régulièrement à cet endroit et elle a pu constater que ce banc est très utilisé, notamment en fin de journée parce qu'il est au soleil. **Mme Bovy** trouverait donc dommage qu'il soit enlevé.

Mme Hutin Zumbach précise que, si ce banc est en bon état, l'idée serait de le déplacer vers la fontaine. En revanche, il ne s'agirait pas de laisser l'emplacement situé derrière le local voirie et la halle de pompiers sans aucun banc. L'idée est d'y mettre de nouveaux bancs parce que c'est un bel emplacement.

Mme Zoller note que le rapport indique qu'elle allait se renseigner pour savoir si des bancs sont en stock à la voirie. Aujourd'hui, elle peut dire qu'il n'y en a aucun. Par contre, M. Ramu lui a transmis le document concernant les bancs qui ont été installés sur la commune et Mme Zoller va le transmettre à la commission.

Le rapport de la commission Aménagement-urbanisme du 17 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

10. Rapport de la commission Finances 29 septembre 2020

Le président note que le contenu de ce rapport est plutôt conséquent et que, conformément à l'article 11 du règlement du Conseil municipal, il cède sa place de président au vice-président qui gèrera les débats sur ce point.

La présidence de la séance est dorénavant assurée par M. Todesco.

Le vice-président donne la parole à M. Guyot.

M. Guyot aimerait tout d'abord dire que les estimations fiscales, qui doivent être fournies par le département cantonal des finances, ne parviendront à la commune que vers le 17 octobre 2020. Vu cette absence, le Conseil municipal ne votera pas le projet de budget 2021 aujourd'hui. Il s'agit surtout de voir si les conseillers municipaux ont des questions. D'ailleurs, une nouvelle version du budget pourra être envoyée aux conseillers municipaux, notamment s'il devait y avoir des ajustements au niveau des recettes fiscales.

M. Guyot a hésité à envoyer aux conseillers municipaux le dossier qu'il a fait parvenir à la commission des finances sur l'essentiel de la gestion et de la comptabilité de la commune. Le but n'est pas de le lire *stricto sensu*, mais d'avoir un document de référence pour pouvoir mieux comprendre les 24 pages du budget.

M. Guyot note, concernant le projet d'écrêtage, que Mme Zoller parle de la péréquation financière intercantonale dans le rapport. Il imagine qu'il s'agit en fait de la péréquation intercommunale.

Mme Zoller confirme qu'il s'agit bien de la péréquation intercommunale. Elle ajoute, concernant le point « divers et propositions », qu'il est dit, au deuxième paragraphe, que « actuellement, Dardagny ne fait pas partie des 14 communes les plus riches, mais pourrait en quelques années en faire partie ». En fait, Dardagny est plutôt dans le dernier quart des communes en termes de richesses. Ce n'est donc pas le fait que Dardagny pourrait, en quelques années, faire partie des communes les plus riches. C'est le fait que les communes les plus riches s'appauvriraient en devant verser une contribution très importante au canton. Par conséquent, il y aurait une bascule des richesses des différentes communes, non pas en termes d'imposition, mais en termes de résultats. Les communes qui reçoivent beaucoup d'argent vont devoir en restituer une grande quantité au canton, ce qui fait que la valeur moyenne de leurs centimes va baisser. Si le canton va dans ce sens, il est possible que la commune la plus riche, Cologny, se retrouve avec une valeur de centime moyen en dessous de celle d'Onex qui est une des communes les plus pauvres. Quant au dialogue mentionné dans le rapport, ce n'est pas le fait que l'ACG va essayer d'ouvrir le dialogue avec l'État. En fait, l'ACG a signé un protocole d'accords de discussion avec l'État en janvier 2020. Les discussions ne sont pas terminées, mais le Conseil d'État a tout de même choisi d'entrer en force avec ce projet de loi.

M. Guyot aimerait attirer l'attention des conseillers municipaux sur le fait que le vote du budget est une prérogative essentielle du pouvoir délibératif en regard de l'exécutif, mais également en regard de la démocratie. Dès lors, il semble important que les conseillers municipaux prennent vraiment connaissance du projet de budget. Il ne faut pas hésiter à poser des questions, si nécessaire.

Mme E. Hutin Zumbach aimerait des précisions sur le fait que Firmenich pourrait changer de statut.

Mme Zoller précise que l'information n'est pas encore validée, mais Firmenich a apparemment fait une demande de changement de son statut de société suite à RFFA. L'exécutif n'a toutefois pas encore été informé de l'aboutissement ou non de ce changement ni de l'impact que cela pourrait avoir en termes de fiscalité.

Mme Hutin Zumbach constate que, au niveau des demandes des commissions, il n'y a rien d'alloué pour la fête de l'Escalade ou d'autres événements. Elle aimerait savoir à quel endroit du budget cela figure.

Mme Zoller explique que cela fait partie des comptes de fonctionnement des écoles. Il y a un certain nombre de comptes qui n'apparaissent pas spécifiquement dans les demandes parce que ce sont des montants récurrents. Par exemple, les courses d'école ne sont pas une demande de la commission parce qu'il y a un montant défini pour chaque classe d'école. Dans cette liste, ce sont vraiment les demandes particulières des commissions.

Mme Vanoncini constate qu'il y a une ligne « développement durable école » relative à la commission scolaire dans ce document sur les demandes des commissions. Elle est très heureuse de voir qu'il y a du développement durable un peu partout, mais elle aimerait savoir comment est effectuée l'attribution de ce genre de dossiers quand il y a une commission « développement durable » et un sujet « développement durable » dans une autre commission.

Mme Zoller va répondre parce que c'est elle qui a complété ce document dans le cadre des travaux communs. Il faut savoir que, initialement, c'était une demande pour le projet Robin des Watts, mais que celui-ci ne va pas forcément être développé. Dès lors, plutôt que de demander

Fr. 10'000.- pour Robin des Watts, c'est un montant pour un projet de développement durable vis-à-vis des écoles qui est demandé.

M. Rausis précise que c'est une appellation générique, mais qui ne se limite pas forcément à cela. Il est vrai que les projets pédagogiques envisagés par la commission sont liés de près ou de loin au développement durable (mobilité, énergie, eau, alimentation, etc.). Le principe consiste à s'inscrire dans une logique de développement durable, mais pas uniquement. En effet, on pourrait tout à fait imaginer aussi des ateliers en lien avec le harcèlement ou la violence à l'école qui ne seraient pas immédiatement en lien avec le développement durable.

Mme Robert relève qu'il est noté, au 4^e paragraphe du point 1 du rapport, que, « pour établir un budget bénéficiaire, le groupe de travail a dû diminuer certaines allocations aux commissions ainsi que certaines dépenses quant aux immeubles du patrimoine financier ». Elle demande s'il y a des précisions sur ce qui sera concerné.

M. Guyot indique qu'il s'agit de certaines dépenses effectuées au cours de l'année dernière concernant des travaux effectués au niveau des immeubles locatifs de la Planta. Vu qu'il y avait des travaux plus conséquents pour cette année, un budget plus important avait été alloué à ces immeubles locatifs. Étant donné que ces travaux ont été réalisés et qu'il n'est pas nécessaire de les réitérer chaque année, cela a permis de diminuer un peu le budget alloué aux immeubles de la Planta.

Le rapport de la commission Finances 29 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

La présidence de la séance est à nouveau assurée par M. Guyot.

11. Délibération : aménagement du chemin du Rail.

Délibération

Vu la nécessité de créer un chemin d'accès piétonnier permettant aux habitants du nouveau quartier de La Plaine ainsi qu'aux résidents de l'EMS de rejoindre la place de la gare CFF de La Plaine ;

Vu le devis établi par l'Atelier d'architectures Reto Ehrat en date du 26 août 2020 ;

Vu la demande d'autorisation de construire du 3 avril 2020 ;

Vu les rapports de la commission des Routes du 15 octobre 2019 et du 2 décembre 2019 ;

Vu les explicatifs donnés par l'Exécutif ;

Conformément à l'art. 30, al. 1 let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du maire ;

le Conseil municipal

DECIDE

À la majorité simple

Par 13 oui, 0 non et 0 abstention

- 1) De réaliser les travaux de construction de la rampe d'accès piétonnière entre la route de Challex et la gare CFF de La Plaine ;
- 2) D'ouvrir au maire un crédit de Fr. 530'000 TTC destiné à ces travaux ;
- 3) De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
- 4) D'amortir la dépense nette de Fr. 530'000,- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021 ;
- 5) D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 530'000,- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

12. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2021

M. Wyss indique que la commune reçoit, chaque année, une demande du service des votations et élections qui souhaite vivement que les présidents et vice-présidents s'engagent à fonctionner en tant que tels durant une année entière. Il se trouve que Dardagny a toujours fonctionné sur la base d'un tournus. **M. Wyss** propose donc de procéder selon la pratique habituelle de la commune et de mettre en priorité les anciens conseillers municipaux pour la présidence et les nouveaux conseillers municipaux pour la vice-présidence.

<u>Présidence du local de vote</u>		
<u>Date</u>	<u>Président-e</u>	<u>Vice-président-e</u>
7 mars 2021	M. Todesco	M. Bodenmann
13 juin 2021	Mme Hutin Zumbach	Mme Jaquier
26 septembre 2021	M. Rausis	Mme Monney
28 novembre 2021	M. Guyot	Mme Vanoncini

13. Voyage de fin de législature

Mme Jaquier explique que, traditionnellement, la commission sociale et manifestation s'occupe du voyage de fin de législature du Conseil municipal. Aujourd'hui, il s'agit de savoir si les conseillers municipaux souhaitent y participer, ce qui permettra de définir le budget à disposition. Il faut également décider si les conjoints sont invités (précédemment, ils ont pu participer pour un montant qui tournait généralement autour de Fr. 500 à Fr. 600.- par conjoint). Enfin, il faut que le Conseil municipal décide s'il propose à l'exécutif de se joindre à ce voyage.

Mme Zoller confirme qu'il s'agit de savoir si le Conseil municipal accepte que l'exécutif et les secrétaires participent au voyage.

Le président demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent participer au voyage de fin de législature.

M. Polte répond positivement.

M. Ramu répond positivement.

M. Genecand répond négativement.

M. Todesco répond négativement.

Mme Schlipf indique que cela dépendra des réponses aux autres questions.

M. Bodenmann est ouvert à ce voyage, mais il faut en fixer les modalités.

Mme Vanoncini est plutôt favorable.

Mme Hutin Zumbach répond positivement.

Mme Jaquier répond positivement.

Mme Hutin répond positivement.

M. Rausis répond positivement.

Mme Monney répond positivement.

Mme Robert répond positivement.

Le président répond positivement.

Le président demande aux commissaires de dire s'ils sont favorables à la participation des conjoints.

M. Polte répond positivement.

M. Ramu répond positivement.

M. Genecand répond négativement.

M. Todesco répond négativement.

M. Bodenmann pense qu'il est important, au moins, de le proposer aux conjoints. Il est favorable à ce voyage parce que c'est une des meilleures manières de construire des ponts et de favoriser le dialogue entre tous et leurs conjoints en font partie. Il est donc d'accord avec cette proposition.

Mme Vanoncini n'est pas favorable à cette proposition.

Mme Hutin Zumbach est favorable à cette proposition.

Mme Jaquier est favorable à proposer aux conjoints de participer au voyage. Expérience faite, ce sont de belles journées avec tous les conjoints qui doivent supporter leurs absences pour le Conseil municipal.

Mme Hutin est favorable à cette proposition.

M. Rausis est favorable à cette proposition.

Mme Monney est favorable à cette proposition.

Mme Robert est favorable à cette proposition.

Le président est favorable à cette proposition.

Le président demande si les conseillers municipaux sont favorables à ce que l'exécutif ainsi que les secrétaires communaux viennent également.

M. Polte est favorable à cette proposition.

M. Ramu est favorable à cette proposition.

M. Bodenmann note que l'exécutif et les secrétaires ont une lourde tâche. Pendant toute la législature, un travail en commun est effectué. Ici, on parle d'un voyage pour se détendre et il est aussi important de remercier ceux qui sont aux commandes.

Mme Vanoncini est favorable à cette proposition.

Mme Hutin Zumbach est favorable à cette proposition.

Mme Jaquier est favorable à cette proposition.

Mme Hutin est favorable à cette proposition.

M. Rausis est favorable à cette proposition.

Mme Monney est favorable à cette proposition.

Mme Robert est favorable à cette proposition.

Le président est favorable à cette proposition.

Mme Zoller remercie le Conseil municipal au nom de l'exécutif et des secrétaires.

Mme Schlipf ne sait pas quoi répondre étant donné que son conjoint est en chaise roulante. Cela va donc dépendre du voyage qui sera choisi.

Mme Jaquier a bien pris note de la remarque de Mme Schlipf.

Mme Monney demande s'il est envisagé d'organiser ce voyage un peu plus tôt durant la législature ou s'il s'agit forcément de le faire en fin de législature.

Mme Jaquier confirme que c'est plutôt pour la fin de la législature puisque ce sont les jetons de présence, donc potentiellement Fr. 3'000.- sur la durée de la législature, qui seront utilisés à cet effet. Elle précise toutefois que le voyage a eu lieu auparavant durant la cinquième année de législature, mais il est maintenant prévu durant la quatrième année de législature.

Mme Bovy pense que l'exécutif proposera, peut-être déjà au courant de l'année prochaine, une sortie conviviale pour permettre de mieux faire connaissance.

Mme Hutin Zumbach demande si la problématique concernant la manière de gérer les jetons de présence a été réglée ou non.

Le président répond que la commission a prévu d'élaborer une proposition en fonction des réponses données ce soir par les conseillers municipaux.

M. Bodenmann demande si le projet sera présenté avant la fin de l'année puisque les jetons de présence devront être versés à ce moment.

Le président répond que cela devrait être le cas. Ils ont déjà une idée des options possibles. Cela sera présenté lors de la prochaine séance de la commission des finances.

Mme Zoller ajoute que les jetons de présence de l'année 2020 ont été votés en 2019. Le montant sera donc celui décidé lors de la précédente législature.

M. Bodenmann précise qu'il posait uniquement la question de la date, notamment par rapport aux conseillers municipaux qui ne participeraient pas au voyage.

Le président indique que la commission des finances va se réunir pour présenter une proposition au Conseil municipal.

14. Dossiers en cours – questions et remarques

Mme Vanoncini réitère le souhait de la commission développement durable d'obtenir l'étude Citec sur les places de stationnement et les zones de circulation dans la commune.

Mme Zoller répond que l'étude a été transmise, il y a environ deux mois, à la commission des routes, mais le lien de téléchargement en question est certainement échu aujourd'hui. Cela étant, les membres de la commission Entretien-sports doivent avoir les documents. Si ce n'est pas le cas, Mme Zoller enverra à nouveau le dossier à Mme Vanoncini. Il faut d'ailleurs savoir que, à ce jour, il ne prend pas en compte les hameaux de Malval et d'Essertines. Il avait été demandé que ces hameaux soient inclus, mais cela n'a pas été fait par l'exécutif précédent et Mme Zoller n'a pas encore fait de demande dans ce sens à Citec.

15. Propositions individuelles

- **M. Rausis** indique qu'on lui a signalé que le ralentisseur situé devant l'école de La Plaine n'est pas très enclin à faire ralentir les voitures. Il demande s'il serait possible de se pencher sur la question.

Mme Zoller répond que cela va être fait dans le cadre des travaux du carrefour de La Plaine. La pente maximale autorisée sera utilisée pour le rehausseur. D'ici le début 2021, il devrait à nouveau être en fonction.

M. Genecand signale que la pente ne doit pas dépasser 10 centimètres pour les rehausseurs.

- **Mme Schlipf** aimerait remercier les cantonniers. Au début de l'été, elle avait posé la question de l'élagage des bordures de route à Malval. Le lendemain, elle a vu le cantonnier sur place en train de faire ce travail. Elle voulait ainsi remercier les cantonniers, en l'occurrence Didier Ramu dans ce cas. À la base, elle avait fait remarquer que de gros camions cassent parfois des branches en passant à cet endroit.
- **Mme Hutin Zumbach** note que les conseillers municipaux ont reçu le message de Mme Zoller annonçant qu'elle est nommée au poste d'adjointe pour remplacer M. Christian Darqué, même si elle n'a pas encore reçu la confirmation officielle. Néanmoins, **Mme Hutin Zumbach** voulait dire que cette décision n'a pas été facile à prendre. Ce n'était pas du tout dans ses plans et cela a nécessité une réorganisation dans son domaine viticole, mais aussi l'arrêt de ses engagements professionnels au niveau associatif pour être disponible pour la commune. **Mme**

Hutin Zumbach a fait ce choix et elle en est ravie. Il faut dire qu'avec une telle équipe en place, aussi bien au sein du Conseil municipal qu'à l'exécutif, c'est très motivant. Elle a d'ailleurs reçu des messages de soutien de plusieurs personnes et elle les en remercie chaleureusement. Elle promet de faire au mieux pour le bien de la commune, mais elle demande un peu d'indulgence durant les premières semaines. Elle remercie tout le monde.

- **Le président** aimerait remercier les citoyens qui étaient présents au local de vote lors du dimanche de votation. Cela a en effet nécessité un travail assez laborieux pour tout dépouiller.
- **Le président** conclut avec une citation de Loïc Perron : « le plus beau voyage c'est celui qu'on n'a pas encore fait ».

La séance est levée à 22h18

Le Président



Julien Guyot

Un Conseiller municipal



Jean-Jacques Bodenmann

Le secrétaire



Roger Wyss